



Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
124 rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél. 01 49 46 57 00
Fax 01 49 46 57 95
Internet : www.inp.fr



Concours 2019 d'admission en 1^{ère} année au département des restaurateurs du patrimoine

Calendrier des épreuves du concours 2019

Les mercredi 13 et jeudi 14 février 2019 : admissibilité

Du mercredi 10 au jeudi 18 avril 2019 : admission

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 12 novembre 2018
au vendredi 11 janvier 2019.

Les dossiers sont à adresser exclusivement à :

Institut national du patrimoine
Concours restaurateur
2, rue Vivienne
75002 Paris

au plus tard le 11 janvier 2019 (le cachet de la poste faisant
foi).

Ils peuvent également être déposés à cette adresse, au plus
tard le 11 janvier 2019 à 17 heures.

Les inscriptions hors délais ne pourront être prises en
compte.

Dossier d'inscription

Le candidat à l'admission à l'Institut national du patrimoine pour le diplôme de restaurateur du patrimoine doit choisir de concourir dans une des deux voies offertes : le concours d'admission en 1^{ère} année ou l'admission directe en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année.

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

Dossier d'inscription dûment rempli et signé précisant notamment :

- la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours,
- l'épreuve de dessin choisie : académique ou technique (ou prise de vue numérique pour la spécialité photographie), à l'exception de la spécialité Peinture pour laquelle le dessin académique est obligatoire,
- pour les candidats présentant la spécialité Arts du feu, l'épreuve de copie choisie : modelage ou fabrication d'un objet métallique et son dessin,
- une photocopie du diplôme du baccalauréat (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant un

baccalauréat au préalable (les diplômes étrangers doivent être certifiés par un organisme agréé),
- une photo d'identité portant au dos le nom du candidat,

- un chèque de 48€ libellé au nom de Madame l'agent comptable de l'Institut national du patrimoine, en règlement du droit d'inscription. Les candidats boursiers, sur présentation nominative d'une bourse pour l'année en cours, sont exonérés des droits d'inscription.

- une photocopie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport),

- trois enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat.

Règlement du concours d'admission

En application de l'arrêté modifié du ministre de la culture et de la communication en date du 14 novembre 2002 :

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et âgés de moins de trente ans révolus au 31 décembre de l'année qui précède l'année du concours.

Des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'Institut national du patrimoine aux conditions d'âge et de diplôme au vu d'une expérience ou d'une situation spécifiques, et sur proposition du conseil des études du département des restaurateurs.

Nul n'est autorisé à se présenter plus de cinq fois au concours d'admission.

Sept spécialités sont proposées au concours :

Arts du feu (métal, céramique, verre, émail)

Arts graphiques et livre

Arts textiles

Mobilier

Peinture (de chevalet, murale)

Photographie

Sculpture

Les candidats concourent au titre d'une seule spécialité.

À l'issue du concours, le jury arrête, par spécialité, la liste des admis et, le cas échéant, la liste complémentaire à laquelle il peut être fait appel en cas de désistement de lauréats.

Pour la session 2019 de l'admission en 1^{ère} année, le nombre de places offertes est fixé à 22.

Inscriptions

Les candidats doivent constituer leur dossier d'inscription et le faire parvenir à l'Institut national du patrimoine, dans les formes et délais prescrits par le directeur.

Les choix effectués dans le dossier d'inscription ne sont pas modifiables.

Les personnes sollicitant une dérogation aux conditions d'âge ou/et de diplôme joindront au dossier d'inscription une lettre motivée accompagnée de leur curriculum vitae et de tous documents utiles.

Les inscriptions hors délais ne pourront être prises en compte.

Épreuves

Les épreuves du concours se déroulent en deux étapes : admissibilité et admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et affectées d'un coefficient et d'une note éliminatoire.

Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 5, à l'exception de l'épreuve de copie où la note éliminatoire est 7. Les points acquis dans une épreuve sont cumulés avec ceux des autres épreuves.

I Admissibilité

Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de trois et comprennent :

1. Épreuve d'analyse et commentaire d'illustrations choisies par le candidat, portant sur l'histoire de l'art, des formes, des styles et des techniques.

Durée : 3 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

2. Sciences : questions de mathématiques, de physique et de chimie portant sur le programme en annexe.

Durée : 2 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

Les candidats pourront disposer pour cette épreuve d'une calculatrice, fournie par l'Inp et permettant d'effectuer les

opérations de calcul numérique de base. Tout autre matériel électronique est interdit.

3. Dessin :

- dessin académique *pour la spécialité Peinture*,

- dessin académique ou documentaire (au choix du candidat, indiqué dans le dossier d'inscription), *pour les spécialités Arts du feu, Arts graphiques et livre, Arts textiles, Mobilier et Sculpture*

- dessin académique ou documentaire, ou prise de vue numérique* (au choix du candidat, indiqué dans le dossier d'inscription), *pour la spécialité Photographie.*

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

*Durée : 1 heure - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

a. Dessin académique :

Dessin d'après un moulage en ronde-bosse ou une composition type nature morte, sur papier format raisin, au crayon de graphite, sur chevalet (outils autorisés : fil à plomb et mire).

b. Dessin documentaire à caractère technique :

Dessin d'un objet avec vues sous différents plans et coupes, relevé de cotes, au crayon de graphite, sur table

(outils autorisés : règle, équerre, compas, pied à coulisse).

c. Prise de vue numérique d'une œuvre, en studio photographique (le matériel d'éclairage et de prise de vue est fourni au candidat).

II Admission

Seuls peuvent prendre part aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Les épreuves d'admission sont au nombre de trois. L'épreuve de copie est une épreuve pratique qui peut, dans certaines spécialités, requérir des manipulations spécifiques (outils, matériels, produits chimiques...).

1. Epreuve d'habileté manuelle et de couleurs :

Cette épreuve se compose de deux parties, notées chacune sur 10 points.

Dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 heures) et reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 heures). La liste des matériels autorisés sera fournie avec la convocation aux épreuves.

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

2. Copie :

Arts du feu :

Le choix de l'épreuve de copie au moment de l'inscription détermine la section dans laquelle le candidat suivra la scolarité en cas de succès au concours. Le choix se fait entre :

a. section céramique (céramique, verre, émail) : un modelage de tout ou partie d'une sculpture ou

b. section métal (métal, émail) : une fabrication d'un objet métallique d'après un modèle et son dessin.

Arts graphiques et livre :

Le choix de l'épreuve de copie au moment de l'inscription détermine la section dans laquelle le candidat suivra la scolarité en cas de succès au concours. Le choix se fait entre :

a. section arts graphiques : une ou deux copies, totales ou partielles, de dessins, estampes, aquarelles, etc. ou

b. section livre : une copie d'un livre relié (corps d'ouvrage et reliure) et son dessin.

Arts textiles :

Une copie partielle d'une broderie et une copie en miniature sur toile unie de tout ou partie d'un costume ancien d'après un patron.

Mobilier :

Une copie de tout ou partie d'un objet mobilier et son dessin.

Peinture (de chevalet, murale) :

Une copie de tout ou partie d'une peinture.

Photographie :

Un tirage noir et blanc et un tirage viré, d'après un négatif fourni.

Sculpture :

Un modelage de tout ou partie d'une sculpture.

Durée de l'épreuve de copie : 5 journées de 8 heures* - Coefficient : 7 - Note éliminatoire : 7

(*2 journées seulement pour la spécialité photographie)

3. Oral :

Commentaire à partir d'un ou plusieurs objets ou documents se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours, puis entretien avec le jury permettant au candidat d'exposer les motivations qui le conduisent vers le métier de restaurateur.

Durée : 30 minutes* - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5 (*avec une préparation de 30 minutes)

Programme de sciences (annexe au règlement)

Ce programme est établi sur la base des programmes d'enseignement secondaire (seconde générale, Première L et ES).

Les ouvrages de référence sont tous les manuels scolaires de différents éditeurs et les candidats utiliseront l'un ou l'autre, à leur convenance.

Mathématiques

1. Fonctions et calcul algébrique :

Nombres décimaux - Fractions - Puissances - Racines carrées.

Fonctions - définition, étude qualitative, fonctions de référence (linéaire, affine, polynômes de degré 2). Développements, factorisations, identités remarquables, équations et inéquations du 1^{er} degré - Résolution graphique et algébrique.

Modélisation d'un problème.

2. Géométrie :

Géométrie plane - Coordonnées d'un point, d'un segment, représentation des fonctions, équations des droites, propriétés

des triangles, quadrilatères et cercles - Théorèmes de Pythagore et de Thalès, symétrie.

Notions de trigonométrie.

Géométrie dans l'espace - Parallélépipèdes, pyramides, cônes et sphères. Aires et volumes.

Vecteurs - translation, égalité, somme, produit, coordonnées.

3. Statistiques :

Statistique descriptive et analyse de données - caractéristiques de position et de dispersion, variance, écart-type, synthèse de l'information et représentation.

Physique

1. Mécanique :

1.1. Statique :

Forces et équilibres.

1.2. Dynamique :

Principe d'inertie et gravitation universelle (interaction gravitationnelle entre deux corps, pesanteur), forces et mouvements, référentiel et trajectoire.

2. Exploration de l'espace :

2.1. De l'atome aux galaxies :

Présentation de l'Univers : l'atome, la Terre, le système solaire, la galaxie, les autres galaxies.

Echelle des longueurs : échelle des distances dans l'Univers, de l'atome aux galaxies. Unités de longueur associées. Taille comparée des différents systèmes.

L'année-lumière : définition et intérêt, propagation rectiligne de la lumière, vitesse de la lumière dans le vide et dans l'air.

2.2. Les messages de la lumière :

Optique physique : dispersion (prisme), loi de Descartes pour la réfraction.

Les spectres d'émission et d'absorption : définitions et applications (notion de radiation caractéristique d'une entité chimique).

3. La vision :

Constitution de l'œil ; construction géométrique avec une lentille mince convergente.

Synthèses additive et soustractive des couleurs ; pigments et colorants

Chimie

1. Constitution de la matière : description à l'échelle microscopique :

1.1. Modèles simples de description de l'atome :

Structure de l'atome : définitions, masses et ordre de grandeur de ses constituants.

L'élément chimique : caractérisation d'un élément par son numéro atomique et son symbole, notion d'isotopes.

Le cortège électronique : répartition des électrons en différentes couches K, L et M.

1.2. De l'atome aux édifices chimiques : molécules et liaisons chimiques :

Les règles du « duet » et de l'octet (stabilité des gaz rares, application aux ions monoatomiques stables). La formation des molécules (les liaisons covalentes et la représentation de Lewis - règles du « duet » et de l'octet). Notion d'isomérisie et représentation des formules développées et semi-développées de quelques molécules simples.

1.3. La classification périodique des éléments :

Notions sur le principe et l'utilisation du tableau de Mendeleïev.

2. Transformations chimiques de la matière : de l'échelle microscopique à l'échelle macroscopique :

2.1. Description d'un système :

Unité de la quantité de matière (la mole et la constante d'Avogadro). Les masses molaires (la masse molaire atomique et la masse molaire moléculaire) et le volume molaire : définitions et utilisations.

Concentration molaire/massique des espèces moléculaires en solution (notions de solvant, soluté et solution). Dissolution d'une espèce moléculaire et dilution d'une solution : définitions et utilisations de ces expressions. Caractérisation physique d'une espèce chimique (aspect, fusion, ébullition, solubilité, densité, masse volumique) ou d'un système chimique (chromatographie sur couche mince).

Etat de la matière : solide, liquide, gaz.

2.2. Evolution d'un système :

Réactions chimiques et transformations : réactifs et produits, équation.